



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

MARS 2021

NUMERO SPECIAL N° 27

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>Arrêté n° 21 – 20 VR du 19 mars 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers</i>	2
<i>Arrêté n° 21 – 38 – MQ du 22 mars 2021 modifiant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (sage) de la Sée et des côtiers granvillais</i>	2

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 21 – 20 VR du 19 mars 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Article 1 : La composition de la commission de surendettement des particuliers instituée, dans le département de la Manche et dont le siège se situe à la Banque de France, 5, rue Jean Dubois à Saint-Lô, est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1 : sont nommés :

- Personne justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

Titulaire : Mme Nelly BILLET – Direction de projets et des territoires de solidarité – Conseil départemental de la Manche – 50050 Saint-Lô cedex,

Suppléant : Mme Lucie LIMOUSIN, conseillère en économie sociale et familiale – 63 boulevard Amiral Gauchet – 50300 Avranches,

Le reste demeure sans changement.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° 21 – 38 – MQ du 22 mars 2021 modifiant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (sage) de la Sée et des côtiers granvillais

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sée et des côtiers granvillais ;

Art. 1 : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des côtiers granvillais est modifiée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentants des maires de la Manche :

Mme Sophie LAURENT, maire de Sourdeval

Mme Nadine GESNOUIN, maire de Le Tanu

M. Hervé LAINÉ, conseiller municipal délégué à Avranches

M. Jérôme BENOIT, maire de Le Petit-Celland

M. Alain NAVARRET, maire de La Haye-Pesnel

M. Alain LEVALLOIS, adjoint au maire de Juvigny-les-Vallées

M. Dominique TAILLEBOIS, conseiller municipal à Saint-Pair-sur-Mer

M. Vincent BICHON, vice-président à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

Mme Anne MARGOLLÉ, déléguée communautaire à la communauté de communes de Granville Terre et Mer

- Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

M. Vincent RAILLIET, représentant le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin

M. Bertrand DUBOURG, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

M. Michel PICOT, représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise

M. Didier LEGUELINEL, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer

Art. 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2018 restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé au présent arrêté.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Annexe à l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021

**Composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée
et des côtiers granvillais**

Version consolidée au 18 mars 2021

I) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- **Représentant du conseil régional de Normandie :**

▲ M. Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie

- **Représentants du conseil départemental de la Manche :**

▲ M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches

▲ M. Jean-Marc JULIENNE – conseiller départemental du canton de Granville

- **Représentants des maires de la Manche :**

▲ Mme Sophie LAURENT, maire de Sourdeval

▲ Mme Nadine GESNOUIN, maire de Le Tanu

▲ M. Hervé LAINÉ, conseiller municipal délégué à Avranches

- ▲ M. Jérôme BENOIT, maire de Le Petit-Celland
- ▲ M. Alain NAVARRET, maire de La Haye-Pesnel
- ▲ M. Alain LEVALLOIS, adjoint au maire de Juvigny-les-Vallées
- ▲ M. Dominique TAILLEBOIS, conseiller municipal à Saint-Pair-sur-Mer
- ▲ M. Vincent BICHON, vice-président à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
- ▲ Mme Anne MARGOLLÉ, déléguée communautaire à la communauté de communes de Granville Terre et Mer

- Représentants des structures intercommunales de production d'eau potable ou d'assainissement de la Manche :

- ▲ M. Vincent RAILLIET, représentant le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin
- ▲ M. Bertrand DUBOURG, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche
- ▲ M. Michel PICOT, représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise
- ▲ M. Didier LEGUELINEL, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer

II) Collège des représentants des usagers, des propriétaires-riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Représentant de la chambre d'agriculture de la Manche :

- ▲ M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant

- Représentant des chambres de commerce et d'industrie de la Manche :

- ▲ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie ou son représentant

- Représentant des propriétaires-riverains :

- ▲ M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole de la Manche ou son représentant

- Représentants des fédérations de pêche et de pisciculture :

- ▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche ou son représentant

- Représentant des producteurs d'hydroélectricité :

- ▲ M. le président de la fédération de l'électricité autonome française ou son représentant

- Représentants des associations de protection de l'environnement de la Manche :

- ▲ Mme la présidente de l'association agréée pour la préservation de l'environnement, AVRIL ou son représentant
- ▲ M. le président de l'office pour la dynamique et la sauvegarde de la vallée de la Sée ou son représentant

- Représentants des associations de consommateurs :

- ▲ M. le président de l'union fédérale des consommateurs ou son représentant

III) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- ▲ M. le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant
- ▲ M. le préfet de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant
- ▲ Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation territoriale de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur régional de l'office français de la biodiversité ou son représentant
- ▲ M. le directeur territorial de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant